1 B F P à 27 l. & 27 l. 8 ſ.
2 idem de 28 l. 2 ſ. à 28 l. 10 ſ.
3 idem à 30 l. 6 ſ.
Lokoris, de 10 à 10 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 L K P à 16 l. 11 ſ.
2 idem à 18 l. 13 ſ.
3 idem à 21 l. 6 ſ.
4 idem à 22 l. 1 ſ. & 22 l. 2 ſ.
5 idem à 23 l. 1 ſ.
Amertis, de 10 & demie à 11 aunes, ſur 3 quarts & plus.
A 1 M P P à 18 l. 1 ſ.
2 idem à 20 l. 14 ſ.
3 idem à 21 l. 16 ſ. & 22 l.
4 idem à 22 l. 11 ſ.
5 idem à 24 l. 1 ſ.
Dito de 11 à 11 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 A M P à 21 l. 2 ſ.
2 idem à 23 liv.
3 idem à 24 livres.
4 idem à 25 livres 10 ſols.
5 idem à 26 livres 18 ſols.
Dito de 14 & demie à 15 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
A 7 A M P à 27 liv.
8 idem de 30 l. 5 ſ. à 31 l.
9 idem à 32 l. 16 ſ.
Mamoudis unis, de 11 à 11 aun. & demie, ſur 2 tiers.
1 M V P de 22 l. 7 ſ. à 22 l. 15 ſ.
2 idem de 24 l. 8 ſ. à 25 l. 2 ſ.
3 idem à 27 l. 1 ſ. & 27 l. 9 ſ.
4 idem à 29 l. 3 ſ.
5 idem à 30 l. 7 ſ. & 30 l. 13 ſ.
Caſſes de Patna, de 15 à 15 aun. & demie, ſur 5 ſix.
1 C S P à 29 l. 7 ſ.
2 idem à 31 l. 10 ſ.
3 idem à 33 l. 1 ſ.
4 idem à 33 l. 13 ſ.
5 idem à 34 l. 10 ſ.
Dito de 15 & demie à 16 aun. ſur 7 huit à 11 douze.
4 C S 7 huit P à 32 l. 16 ſ. & 33 l. 1 ſ.
5 idem à 34 l. 2 ſ.
6 idem de 35 l. à 35 l. 13 ſ.
7 idem à 35 l. 18 ſ. & 36 l. 4 ſ.
8 idem à 37 l. 16 ſ. & 38 l. 6 ſ.
Tanjebs de Patna, de 14 à 14 aun. & demie ſur 7 8 à 11 douze.
1 T S P à 31 l. 4 ſ. & 31 l. 5 ſ.
2 idem à 32 l. 3 ſ. & 32 l. 10 ſ.
3 idem de 33 l. 9 ſ. à 33 l. 13 ſ.
4 idem à 35 l. 10 ſ.
Dito fins, de 16 & demie à 17 aun. ſur 3 quarts & plus.
A T B F P à 41 liv.
B idem à 46 l. 1 ſ.
C idem à 51 liv. 2 ſols.
Dito fins, de 8 à 8 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 T B F P à 21 l. 1 ſ.
2 idem à 26 l. 2 ſ.
3 idem à 40 liv.
Baſins de Bengale, de 7 à 7 aun. & demie; ſur 3 quarts & plus.
1 K B à 18 l. 7 ſ. & 18 l. 9 ſ.
2 idem à 20 l. 1 ſ. & 20 l. 2 ſ.
3 idem à 21 l. 4 ſ. & 21 l. 14 ſ.
Dito d'idem ſur 7 huit à 11 douze.
4 K B à 19 l. 17 ſ.
5 idem à 21 l. 6 ſ.
6 idem à 23 liv.
Dito d'idem, ſur 1 aune & plus.
8 K B à 22 l. 1 ſ.
9 idem à 24 liv.
Mouchoirs de Bengale, de 15 à la piece; ſur 7 douze.
1 M P O à 9 l. & 9 l. 4 ſ.
2 idem de 9 l. 15 ſ. à 9 l. 18 ſ.
3 idem de 10 l. 17 ſ. à 11 l.
Dito de 11 à la piece ſur près de 3 quarts.
7 M O à 15 l. 11 ſ.
7 M O à 16 l. 12 ſ.
7 M O G C de 17 l. 2 ſ. à 17 l. 5 ſ.
8 idem à 17 l. 17 ſ.
9 M O à 19 l. 7 ſ.
9 M O G C de 18 l. 3 ſ. à 19 l.
Dito à raies rouges & bleues, de 8 à la piece, ſur près de 2 tiers.
1 M R G C à 14 l. 7 ſ.
2 idem a 15 liv.
3 idem à 15 l. & 15 l. 1 ſ.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 4 Janvier 1772, au Mercredi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 liv. 5 ſ. à 28 l. *le ſeptier*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 18 à 18 liv. 10 ſ.; l'orge, de 13, 13 livres 10 ſ. à 14 liv. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Janvier 1772 au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 20 liv. 15 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 11 Janvier 1772, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *idem* nouvelle, de 17 à 18 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 11 *Janvier* 1772.

	H	B		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	706			
Les guinées à . . .	717	718		
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	98	15		
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Janvier* 1771.

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32 7	16e à $\frac{1}{2}$
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$
Madrid	15 2	6
Cadix	15 0	6
Livourne	95	$\frac{1}{4}$
Gênes	93	$\frac{1}{4}$
Lyon, *Rois*, ...	1	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{2}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1055 60 65 70.	1070	1070 . . . .
D°. $\frac{16es}{25}$. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	250. . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	59 . . . .
Prom. à 4 p. 8.	67	67 67 $\frac{1}{2}$ . . .	67 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie 5e tirage.	424	425	430. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 8 Janv. 1772		Du Jeudi 9.		Du Vendredi 10.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lecanu, ſix prem. mois 1771.	J.	Courmont, ſix p. mois 1771.	L.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	J.
Radix j. *idem.*		Boutray, *idem.*		Maupaſſant, *idem.*	
Gautier, *idem.*	L.	Sainte-Luce, *id.*		Lempereur, *idem.*	L.
Radix pere, *idem.*		Rouillard, *idem.*	M.	Iſſally, *idem.*	
Meulan, *idem.*		Deſchapelles, *id.*	R.	Fauveau, *idem.*	
Roytier, *idem.*		Nau, ſix derniers mois 1771.	A.	Delacharmote, *id.*	
Lallement l'. *id.*		.....		Guidy, *idem.*	
Boutet, *idem.*		.....		Barois, *idem.*	M.
Lebrun, *idem.*		.....		Nau, *idem.*	N.
Deſpeignes, *id.*	M.	.....		Montal, *idem.*	Z.
Daubonne *idem.*		.....		Patu, *idem.*	
Deſplaces, *idem.*	Z.	.....		Pannelier, ſix d. mois 1771.	Z.
Lallement j., *id.*		.....		.....	
.....		.....			

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 25 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 2 *Janvier.*

L'Importation de toute ſorte de grains étrangers dans les deux Bailliages méridionaux vient d'etre déclarée libre juſqu'en 1780, moyennant un droit de 15 ſchelings la tonne pendant les cinq premieres années, & de 30 les années ſuivantes, au cas qu'il ſoit jugé à propos de hauſſer le droit.

Il y a eu, l'année derniere, dans le Bailliage d'Arhuus, en Jutlande, 290 mariages, 3555 baptêmes, 4010 enterremens. Il eſt né, dit on, un monſtre dont la partie ſupérieure avoit la forme d'un poiſſon. Parmi les morts, vingt avoient paſſé 80 ans, & huit 90 ans. Dans le Bailliage de Ruebe, il y a eu 820 mariages, 3555 naiſſances, 3230 morts, dont un de 103 ans, un de 100, 2 de 92 ans.

ALLEMAGNE.

DE STRALSUND, *le* 31 *Décembre.*

La ſaiſon ayant été juſqu'à préſent pluvieuſe, nos campagnes préſentent la plus triſte perſpective, l'on craint que les ſemailles ne réuſſiſſent pas mieux que l'année derniere : l'orge ſur-tout, l'objet le plus intéreſſant pour nous, promet encore moins que les autres eſpeces ; le prix en monte tous les jours, quoiqu'exorbitant, car il eſt à 88 rixd. le laſt. Les autres denrées renchériſſent à proportion.

DE GOTTORF, *le* 31 *Décembre.*

Depuis le 1 de l'Avent 1770 juſqu'à la même époque 1771, il eſt né dans le Duché de Holſtein 4552 perſonnes, & dans le Duché de Schleſwig 6482 ; il en eſt mort dans le premier 4250, dans le ſecond 5996.

Parmi les morts, on compte un homme de 108 ans qui a conſervé beaucoup de gaité juſqu'à ſon dernier jour, une femme de 107, un homme de 106 remarié à 94 ans, un de 103, une femme de qualité de 102, morte d'une chûte (laquelle avoit eu trois couches de ſuite de trois enfans, cinq de deux, & deux d'un) ; un homme de 101 ans, trois entre 90 & 100 dans un ſeul canton, un de 90 qui avoit vécu 64 ans avec ſa femme, une Sage-Femme de 87 ans, qui avoit fait 1236 accouchemens, &c. Tous ou preſque tous ces vieillards étoient des gens de la campagne.

On compte vingt perſonnes mortes de la maladie qu'on attribue communément à l'ergot. Dans quatre petits diſtricts, il eſt mort 150 enfans de la petite-vérole : le ſyſtême de l'inoculation paſſe dans les campagnes pour une *héréſie*.

Une femme de 82 ans a laiſſé 4 enfans, 11 petits enfans, 21 arriere-petits enfans ; il en étoit mort, avant elle, ſeize. Un homme de 74 ans a laiſſé vivans 12 enfans,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

39 petits-enfans, & un arriere-petit-fils.

Un couple marié en Octobre 1752, a fait baptiſer, cette année, le 18^e. enfant né de ce mariage.

De Hanovre, *le 3 Javier.*

La Chambre Royale vient de faire acheter encore à Bremen 1600 laſts de ſeigle & beaucoup de riz, pour prévenir la famine dont nous ſommes menacés. La chaſſe onéreuſe de Zell vient d'être ſupprimée : les frais qu'elle coûtoit ſeront appliqués à des uſages d'utilité publique.

De Meissen, *le 7 Janvier.*

Le ſpectacle de la plus affreuſe miſere n'arrête pas la cruelle manie d'avoir des colombiers : ils ſe multiplient tous les jours, & les Payſans ont la douleur de voir des troupes de pigeons détruire à chaque inſtant leurs eſpérances. De bons Citoyens ſouhaiteroient que l'on défendit d'avoir des colombiers à ceux qui n'ont pas de quoi nourrir leurs pigeons : il faut garantir de toute oppreſſion & de toute pourſuite les Payſans qui, en vertu du droit inviolable qu'ils ont de défendre leurs biens de tout genre de vol, de brigandage & de dévaſtation, tireront ces animaux deſtructeurs, lorſqu'ils en trouveront dans leurs champs.

De Malmedi, *le 9 Janvier.*

La Principauté de Stablo ſouffre une extrême diſette. Le Prince-Abbé a obtenu de la Régence de Bruxelles, la permiſſion de tirer du Duché de Luxembourg 6000 pains par ſemaine. A la diſette s'eſt jointe, comme en d'autres lieux, une cruelle épidémie.

ITALIE.

De Rome, *le 31 Décembre.*

Par un Bref Pontifical, il a été permis à la Communauté de Bevagna dans l'Ombrie, de chaſſer les chevres hors de ſon territoire. Les travaux du Port d'Ancone vont être vivement pouſſés, ſur un plan très-propre à le rendre auſſi sûr que beau. On ſonge à conſtruire de nouveaux greniers pour l'Annone, toujours nouveaux beſoins & nouvelles dépenſes.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 21 Décembre.*

Il y a quelque tems qu'on a publié ici un nouveau Réglement pour les études : les Arts méchaniques, par-tout ſi long-tems dédaignés, foulés, & dérobés à la ſollicitude des Gouvernemens, n'y ont point été oubliés ; on commence à ſçavoir ce qu'ils valent & ce que vaut le Peuple.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Janvier.*

Des Politiques qui ne voyent pas en beau aſſurent que quiconque verra la fin du printems prochain, ſera témoin de la cherté la plus exceſſive tant du pain que de la viande de boucherie, du beurre, du fromage, &c. & qu'il eſt auſſi certain que nous éprouverons cette diſette qu'il l'eſt que le mois de Juin arrivera, quoique la derniere récolte de bled ait été abondante.

Ils ajoutent que chaque année, on fait des meilleurs champs à bled des pâturages, d'où il faudroit conclure que la culture de cette denrée vaut infiniment moins qu'elle n'a valu pendant quatre-vingts ans, juſques vers 1766.

On ſe plaint en même tems de l'accumulation des fermes dans les mêmes mains, & fort mal à propos, car il doit en réſulter une épargne conſidérable de frais de culture, & cette épargne ne peut qu'être employée ou en cultures nouvelles, ce qui nourriroit le même nombre de Payſans, ou en autres dépenſes qui nourriroient un nombre égal d'Ouvriers.

On convient que les Fermiers & les Propriétaires en ſont plus riches, mais on prétend que les autres claſſes en ſont plus malheureuſes, comme ſi les dépenſes de ces deux ordres ne ſe répandoient pas dans les autres, & ſi l'augmentation des richeſſes rurales ne produiſoit pas une augmentation de récoltes généralement utile à toute la Nation.

Enfin on remarque que les Villes manu-

facturieres ſont réduites à un état déplorable, comme le prix exceſſif des denrées & l'accroiſſement de la taxe des pauvres le prouvent : ce fait conſtate la décadence de notre Agriculture & de notre commerce, reſte à ſçavoir quelles ſont les cauſes deſtructives du Commerce & de l'Agriculture, car ce n'eſt certainement pas la richeſſe des Cultivateurs & des Propriétaires fonciers.

Durant le cours de l'année 1771, les Hollandois ont employé ſur les mers du Groenland 120 vaiſſeaux qui ont apporté 500 baleines & 14320 barils d'huile.

On remarque qu'avant que la Compagnie des Indes eût accordé à des Particuliers le privilege de la vente du ſel dans le Bengale, l'on vendoit avec profit à 80 roupies ce qui en coûte aujourd'hui 200.

Les Marchands continuent de faire aſſurer les marchandiſes qu'ils envoyent dans les pays éloignés : les aſſurances ont même monté en dernier lieu.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 12 *Janvier.*

Du 23 au 31 du mois dernier, il eſt entré 8450 charges de bled, 1200 charges d'avoine, 1200 d'orge, 70 ſacs & 380 quintaux de riz, & 44 milléroles d'huile, ſans parler de diverſes cargaiſons de cette denrée deſtinées pour les Iſles, la Corſe & divers Ports du Royaume, & d'une cargaiſon de bled & de légumes tirée d'Anconne. Les autres marchandiſes arrivées ſur 44 bâtimens François & 14 Etrangers, étoient des harengs en grande quantité, des légumes, des bois de conſtruction, du poiſſon ſalé, du tabac, du chanvre, des vins, des fruits ſecs, des douves, du papier, des drogueries, &c. outre les marchandiſes de l'Amérique apportées par les navires la *Marie-Françoiſe* l'*Hirondelle*, & la *Toiſon d'Or*. La plus grande partie du bled avoit été chargée à la Cale & à Bonne. Il eſt arrivé un vaiſſeau de Conſtantinople. Du 2 Janvier au 7, il eſt ſorti 26 bâtimens François & 17 Etrangers, le *Lion* & le *Saint-Pierre* pour la Martinique, la *Marie* pour Smyrne, la *Providence*, la *Colombe* & le *Rolland* pour le Levant.

DE BROUAGE, *le* 14 *Janvier.*

La mer nous abandonne des terres nos marais ſalans ſi renommés & qui pourroient être ſi riches s'étendent. Dès le mois d'Août dernier, il a été employé plus de 300 Ouvriers à en former de nouveaux ſur ce terrein. Le Peuple attribue aux excavations & aux remuemens occaſionnés par cette entrepriſe, une maladie qui regne dans nos environs & dans ceux de Marennes, quoique les terres de cette eſpece ne ſoient pas ordinairement accuſées d'exhaler des vapeurs malſaines, & que ces opérations n'ayent point eu de mauvais effets dans la ſaiſon la plus critique. M. l'Intendant a envoyé un Médecin des Hôpitaux Militaires de la Rochelle, pour arrêter les progrès de ce mal que l'on croit contagieux.

DE DIJON, *le* 14 *Janvier.*

On trouve dans certaines terres un ſpath fuſible ou vitreux que l'on appelle fauſſe émeraude d'Auvergne. Selon les recherches & les expériences de M. Dantick, on peut, avec cette pierre, faire des opales factices, plus dures que celles que l'on fait avec de la craie, de la chaux éteinte, &c. Par ſon mélange avec la friture, on a une belle porcelaine de verre : on peut en tirer parti dans les Manufactures de ce genre, ainſi que dans celles de fayence & même de brique, tant pour la pâte que pour la couverte. Cette pierre remplaceroit avec avantage la ſoude, la cendre & la chaux dans la compoſition du verre. Si par un défaut de mêlange des ingrédiens ou par la faute des Ouvriers, le verre graiſſoit, elle ſeroit capable de diſſiper cette graiſſe. Quand on frappe cette fauſſe émeraude, elle ſe caſſe en morceaux irréguliers comme le verre : elle peut être gratée avec un couteau & ne fait point efferveſcence avec les acides. Elle fait feu au briquet d'une maniere très-ſenſible dans l'obſcurité, & paroit une vraie criſtalliſation. Elle eſt ſpécifiquement plus peſante que le quartz. M. Dantick ſe propoſe de pouſſer plus loin ſes expériences, pour mieux connoître tous les avantages que l'on peut retirer de ce minéral.

DE LA ROCHELLE, *le* 15 *Janvier*

Depuis le commencement de Décembre,

les principales ſortes de denrées & de marchandiſes, les bleds, les eaux-de-vie, les ſucres, &c. ont diminué de prix ſoit ici, ſoit à Marans, à Ré, à Cognac, &c. A la fin de Décembre, les différentes eſpeces de pain ont eté taxées depuis un ſou deux deniers juſqu'à deux ſous quatre deniers la livre.

L'accident ſingulier arrivé le 26 Avril dernier au navire l'*Heureux*, & rapporté dans une *Gazette du Commerce*, a eu des ſuites fort triſtes, ſuivant la déclaration du Capitaine du navire derniérement rentré dans ce Port. Par 1 deg. 7 min. Sud, & 21 deg. 28 min. de longitude, méridien de Ténériffe, après avoir eu la veille connoiſſance de l'Iſle d'Arabon, & ayant eſſuyé un petit grain, pluſieurs perſonnes de l'équipage furent attaquées d'un mal aux yeux, & le même effet ſe manifeſta pendant vingt-quatre jours. De 331 Negres, 150 en ont été atteints; un grand nombre a été privé de la vue pendant dix ou douze jours, neuf l'ont entiérement perdue, & ſept ou huit ont perdu ſeulement un œil. Parmi les Blancs, au nombre de 28, douze ont été attaqués du même mal, ſept ont été longtems privés de la vue; il y en a un qui n'a commencé à voir qu'au bout de cent jours, le Capitaine & ſix autres en ſont demeurés borgnes. Ces triſtes accidens ne ſont malheureuſement pas rares dans ces parages; mais on ne connoît point d'exemple que tant de perſonnes ayent été, à la fois, victimes de cette intempérie de l'air.

D'Angers, *le* 18 *Janvier.*

Il n'y a plus de terrein inculte dans notre Province, nos campagnes nous promettent la plus abondante récolte qu'on puiſſe deſirer; & ſi les ſaiſons continuent d'être favorables, nous avons lieu d'eſperer une diminution conſidérable dans les prix des grains toujours très-hauts, quoique la récolte ait été au-deſſus du médiocre, parce que ce commerce eſt reſtreint à quelques Blatiers & Maquignons qui abuſent de cet avantage. Dans ces circonſtances, un bon Patriote eſt venu au ſecours des Peuples: c'eſt M. Métayer, Notaire Royal à Saumur, qui a établi dans différentes Villes de la Province des magaſins conſidérables de farines d'une qualité parfaite. Sans cet important ſervice, nous aurions eu à craindre une vraie diſette.

Les vins ſont, communément, de très-bonne qualité: auſſi s'en eſt-il fait de fortes levées pour l'Etranger. Le prix de la ſeconde qualité eſt de 200 liv. la pipe, contenant 500 pintes, meſure de Roi.

De Paris, *le* 22 *Janvier.*

Edit du Roi, portant ſuppreſſion des deux Offices de Tréſoriers de la Maiſon du Roi, & création d'un ſeul Office de Tréſorier Général de ladite Maiſon; donné à Verſailles au mois de Novembre 1771, *regiſtré en la Chambre des Comptes le* 5 *Décembre audit an.* Par le premier article du préſent Edit, les deux Offices de Tréſoriers ancien & mi-triennal & alternatif & mi-triennal de la Maiſon du Roi ſont éteints & ſupprimés. S. M. crée (art. 2) & érige en titre d'Office formé & héréditaire, un ſeul Office de Tréſorier Général de ſa Maiſon, & en accorde l'agrément au ſieur Cahouet de Villers, lequel jouira des mêmes honneurs, privileges, franchiſes & exemptions, du droit de *committimus* en la Grande Chancellerie, du titre & qualité d'Ecuyer, du droit de franc-ſalé, & de tous les autres droits attribués par les Edits de créations des Tréſoriers ſupprimés, &c. La finance dudit Office eſt fixée (art. 3) à quatre cens mille livres. En conſéquence de ladite finance, il eſt attribué (art. 4) vingt mille livres de gages audit Tréſorier; huit mille livres de taxations fixes, dont le fonds ſera porté annuellement dans les états ou ordonnances que S. M. fera expédier pour les dépenſes de ſa Maiſon; trois mille ſix cens livres par chacun an de livrées ordinaires. Veut en outre S. M. que ledit Tréſorier jouiſſe des autres taxations, émolumens & droits de quittances dont jouiſſoient les Tréſoriers ſupprimés par l'Edit: ne pourra être exigé, pour raiſon dudit Office, plus forte capitation que celle qui étoit payée pour l'un deſdits Offices, &c.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 22 *Décembre* 1771, *qui modere à quatre patards au florin ſeulement, les huit patards au florin, perceptibles en exécution de l'Edit du mois de Novembre* 1771, *en ſus des droits ſur les eaux-de-vie & liqueurs, qui ont lieu dans les Provinces du Haynault & de la Flandre ma-*

ritime : & exempte de la totalité desdits huit patards au florin, plusieurs droits domaniaux particuliers à ces Provinces. Les six patards au florin (art. 1) qui, aux termes de l'Edit du mois de Novembre dernier, devoient être perçus en sus des droits principaux établis sur les eaux-de-vie & liqueurs dans le Haynault & la Flandre maritime, sont modérés à quatre patards au florin, en y comprenant les deux patards qui se perçoivent en exécution des Déclarations des 3 Février 1760 & 21 Novembre 1763. S. M. exempte (art. 2) lesdits droits principaux sur l'eau-de-vie & les liqueurs, des deux patards au florin, établis par l'art. 7 dudit Edit. Exempte en outre S. M. (art. 3) des six & deux patards au florin, dont la perception est ordonnée par les articles 6 & 7 dudit Edit, les droits domaniaux dont la quotité est reglée par les Coutumes, lesquels se payent en nature de denrées, ou par commutation en especes, tels que ceux connus sous les dénominations de *vinage, péage, tonlieu, golnée, affo·age, gambage & languayeurs de porcs.*

Arrêt du Conseil d'Etat, du 28 Décembre, qui proroge jusqu'au premier d'Avril prochain, le délai pour la constitution des promesses à quatre & à cinq pour cent, de la Compagnie des Indes : & qui ordonne la constitution de celles desdites promesses qui ont été déposées, soit au Caissier Général de ladite Compagnie, soit ès mains des Dépositaires particuliers.

Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que le Secretaire Greffier de l'Hôtel-de-Ville de S. Amour sera tenu, à toutes réquisitions, de communiquer les registres & minutes de son Greffe à l'Adjudicataire-Géné·al dss Fermes, ses Commis & Prépos·s pour la partie des Domaines : ordonne pareillement que les Officiers Municipaux de la même Ville seront contraints au payement des droits des différens actes qu'ils ont négligé de faire contrôler pendant les vingt dernieres années.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Traité du Bonheur public*, par Louis-Antoine Muratori, Bibliothécaire du Duc de Modene, traduit de l'Italien sur l'Edition de Lucques de 1749, avec sa vie & le catalogue de ses Ouvrages, par M. J. F. Soli Muratori, son neveu, le tout extrait & traduit aussi de l'Italien par L. P. D. L. B. 2 vol. reliés, 6 liv. A Paris, chez Costard, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais, 1752, avec Privilege.

Le nom de *Muratori* emporte l'éloge de l'Ouvrage : cependant le génie de cet immortel Ecrivain ne l'a point garanti des erreurs dominantes de son tems ; sans cesse il lutte contre des préjugés funestes, mais souvent ils l'entraînent. Son *Traité* est néanmoins un des meilleurs Ouvrages que l'on eût publiés, avant que les vrais principes du Gouvernement fussent connus ; & nous ne croyons pas pouvoir nous trop hâter d'en donner l'analyse dans notre Journal.

2. *Voyages du Docteur Pockocke*, Membre de la Société Royale & de celle des Antiquités de Londres, &c. En Orient, dans l'Egypte, l'Arabie, la Palestine, la Syrie, la Grece, la Thrace, &c. contenant une description exacte de l'Orient & de plusieurs autres contrées, comme la France, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, avec des observations intéressantes sur les mœurs, la Religion, les Loix, le Gouvernement, les Arts, &c. &c. traduits de l'Anglois sur la 2^e. édit. par une Société de Gens de Lettres. A Paris, chez le même Libraire.

Il paroit six volumes de cet Ouvrage qui en contiendra neuf. La condition de l'acquisition actuelle est simplement de payer 22 liv. 10 s. en recevant ces six volumes en feuilles : au moyen de· quoi l'on recevra *gratis* les trois derniers qui seront publiés incessamment. La traduction des Voyages de M. Pockocke manquoit à notre collection des Voyages ; les Auteurs ne pouvoient faire au Public un plus riche présent. Ce célebre Docteur a voyagé en Philosophe, en Sçavant, en Amateur éclairé des Arts : à chaque pas, il éclaire la Géographie, l'Histoire Naturelle, l'Architecture, la Sculpture, &c. En recueillant les monumens anciens échappés aux ravages des tems, il applique l'Histoire ancienne à tous les lieux qu'il parcourt. Infatigable dans ses travaux, il gravit les rochers escarpés & marche sur les bords des précipices, pour observer & juger. Enfin ce Livre est une espece de Bibliothéque Historique, Géo-

graphique, &c. dont tous les cabinets doivent être ornés.

3. *De l'Homme & de la Femme*, considérés physiquement dans l'état du mariage; par M. de L***, Chirurgien. Avec figures en taille-douce. 2 vol. rel. 6 liv. A Lille, chez Henri, & se trouve à Paris chez Costard.

Ce Livre très-utile aux hommes amis d'eux-mêmes, fait beaucoup d'honneur à la plume, au cœur, & au génie de l'Auteur que l'on peut appeller, *physiquement*, un excellent Précepteur du genre humain.

4. *Bibliographie Parisienne*, ou Catalogue d'Ouvrages de Sciences, de Littérature, & de tout ce qui concerne les Beaux-Arts, avec les jugemens qui en ont été portés dans les Ecrits Périodiques, ensemble l'énoncé des Edits, &c. T. III. A Paris, chez Desnos, rue S. Jacques.

Nous ne pouvons que confirmer le jugement que nous avons déjà porté de cette Bibliographie : nous remarquerons seulement combien elle deviendra précieuse, à mesure que le tems nous éloignera des nouveautés qu'elle rappelle & rassemble.

5. *Discours prononcés dans l'Académie Françoise le Jeudi 9 Janvier 1772, à la réception de M. de Belloi.* A Paris, chez la veuve Regnard & Démonville, Imprim. de l'Académie, au Palais à la Providence, & rue basse des Ursins.

Le Patriotisme reconnoîtra dans ces Discours son langage & son ame.

I I.

Avis divers.

Les Seigneurs Haut-Justiciers qui, aux termes des Edits du Roi, auroient des frais de Justice à répéter ou des décharges à demander, sont prévenus que le *Bureau Royal de Correspondance* (rue des Deux-Portes S. Sauveur) se chargera de faire à une médiocre taxe de commission, toutes les poursuites nécessaires pour obtenir la justice qu'ils peuvent espérer.

On trouvera au même *Bureau* ainsi que chez ses *Correspondans* en Province, & les Notaires de Paris, des billets de la *Loterie autorisée par le Roi, de la Terre & Marquisat de la Guerche en Anjou, sous les ordres de M. le Lieutenant-Général de Police, d'après l'examen & le consentement des Créanciers unis du Marquis & de la Marquise de la Galissoniere,* La Loterie sera composée de cinq mille billets, chacun de 120 livres. La terre, seul lot de cette Loterie, produit plus de vingt mille livres de rentes, suivant l'état annexé au *prospectus*. Celui à qui écherra le billet gagnant, demeurera, dès l'instant, Propriétaire de ladite Terre, à l'effet de quoi il lui en sera passé contrat de vente : le tirage de la Loterie se fera publiquement aussi-tôt qu'elle sera remplie (sans qu'il puisse y avoir plus long délai que d'un an) en présence de M. le Lieutenant-Général de Police, & des Syndics & Directeurs des biens du Marquis & de la Marquise de la Galissoniere.

I I I.

Avis au sujet de la Toilette de Flore, &c.

M. Buc'hoz, Médecin du feu Roi Stanislas, &c. nous a priés d'annoncer dans notre Gazette que c'étoit contre la vérité & l'honnêteté, que l'on avoit mis son nom à la tête de divers Ouvrages sur les plantes, & notamment de la *Toilette de Flore*, comme s'il en étoit l'Auteur. Il déclare qu'on en a imposé, à cet égard, au Public, comme on lui en imposeroit, si on lui attribuoit quelque part aux établissemens nouveaux qui peuvent se former, en fait de plantes dans cette Capitale.

Nous profiterons de cette occasion pour relever & corriger une faute qui nous est échappée dans le Journal de Décembre dernier, IV^e. Partie, en rendant compte de la *Toilette de Flore*. L'Auteur ou l'Editeur de cette composition donne une recette pour guérir les corps aux pieds comme un *cosmétique*, au lieu de *caustique* que nous aurions dû substituer à ce terme.

M. Buc'hoz a publié la VII^e. Décade de ses planches destinées à accompagner son grand *Dictionnaire des Plantes*, Ouvrage dont les Protecteurs & les Amis des Sciences utiles doivent encourager & faciliter, autant qu'il est possible, la publication. Nous rendrons compte incessamment du *Prospectus*.

I V.

Billet à l'Auteur de la Gazette. Augsbourg, le 31 Décembre.

» Je vous envoye, Monsieur, un *Errata*

» pour le N°. 102 de votre Gazette du 21 » Décembre dernier, pag. 810, article de » Francfort. Vous dites *la banqueroute du* » *plus célebre Banquier d'Augsbourg* (Goertz » ou Koepff), effacez *Goertz*, c'eſt le nom » d'un très-honnête Citoyen qui ne fait aucun commerce. Jean-George Koepff » étoit Tonnellier de ſon métier, & ſon pere » l'eſt encore à Lindau. Il eut le bonheur » de trouver des fonds conſidérables & d'établir ſon crédit de façon qu'en promettant huit pour cent d'intérêt, il attiroit » l'argent de toutes ſortes de perſonnes, » veuves, domeſtiques, &c. A la fin, il » avoit annuellement à payer cent mille » florins d'intérêt. Sa banqueroute eſt plus » conſidérable qu'on ne l'a dit d'abord. » Elle eſt ſi manifeſtement frauduleuſe, » qu'on a réſolu d'en tirer une vengeance » éclatante. Koepff eſt gardé à vue par ſix » Grenadiers.

» Au premier mot de la cinquième ligne, » liſez *Culmann* au lieu de *Culmer*.

» Dans un autre N°, vous avez mis *eſ-* » *calin* au lieu de *ſcheling*, monnoie Da- » noiſe. Seize ſchelings font un marc à Co- » penhague, & un demi-marc à Hambourg; » deſorte que le ſcheling Danois vaut à peu » près un ſou de France, & celui de Lu- » beck ou Hambourg environ deux ſous de » notre pays, &c.

V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 23 Déc. 1771, ſçavoir;

Doreas de Bengale, à grands & moyens carreaux d'idem ſur idem.
A D G G à 71 liv. 5 ſ.
B idem à 86 liv.
C idem à 101 l. 7 ſ.
Dito façon de Daka, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 huit, à liſieres d'or.
1 D F C à 55 l. 1 ſ.
3 idem à 70 l. 1 ſ.
4 idem à 94 l. 3 ſ.
5 idem de 107 l. à 109 l. 5 ſ.
6 idem à 120 l. 1 ſ.
Doreas Cachijoura, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts & plus, à liſieres d'or.
2 D C Y à 52 & 53 l.
3 idem à 60 l. 4 ſ.
4 idem à 65 l. 6 ſ. & 65 l. 8 ſ.
5 idem à 65 liv. 8 ſ. & 66 l. 19 ſ.
6 idem à 79 l. 1 ſ. & 80 l. 3 ſ.
Dito d'idem ſur idem.
4 D P C à 74 l. 5 ſ. & 75 l.
5 idem à 90 l. & 90 l. 11 ſ.
Doreas de Daka Hekaiſſouti, de 16 aunes, ſur 7 huit à 11 douze, à liſ. d'or.
C D H X X à 101 liv.
Dito Boli, d'idem ſur idem.
49 D B X X B à 221 l. 5 ſ.
Broderies. Tamjebs brodés, Domes, de 15 & demie à 16 aun. ſur 3 quarts.
33 T D X à 80 l. 14 ſ.
Dito de 7 & demie à 8 aunes, ſur 7 huit à 11 douze.
B T B D X à 50 l. 5 ſ.
Terindannes Domes, de 7 & demie à 8 aunes, ſur 7 huit.
41 T D X à 50 l. 11 ſ.
Jamdanis, de 8 aunes, ſur 3 quarts.
31 I B T X à 63 l. 1 ſ.
32 idem à 72 l. 1 ſ.
33 idem à 78 l. 15 ſ.
34 idem à 92 l. 7 ſ.

Le 31.

Guinées blanches de Maſulipatam, de 26 & demie à 27 aunes, ſur 5 ſix.
3 G M 3 à 42 l. 1 ſ.
Marchandiſes prohibées. Guinées bleues, de 13 & demie à 14 aunes, ſur 5 ſix à 7 huit.
G B H à 36 liv. 1 ſ.
Pagnes, de 9 & demie à 10 aunes, ſur 5 huit.
à 9 liv. 13 ſ.
Guingans de Bengale de coton, ſur près de 7 huit.
1 C A G C à 14 l. 2 ſ.
2 idem à 15 liv. 11 ſ.
3 idem à 16 liv. 11 ſ.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 15 Janvier 1772, au Samedi 18 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 25 à 29 liv. 15 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 25 l. 10 ſ. à 28 l. Le ſeigle, de 17 l. 10 ſ., 18 à 19 l. 5 ſ. à 19 l.; l'orge, de 12 liv. 10 ſ., 13 l. 5 ſ. à 14 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 15 Janvier 1772 au Samedi 18 dud., l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 21 à 22 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 20 Janvier 1772, de 45 à 46 liv.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 23 à 24 l.; *id.* nouvelle de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *idem* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *idem* nouvelle, de 20 à 21 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Janvier 1772.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720		marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	706		
Les guinées à . . .	718	717	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	98	15	
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piaſtres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 23 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	⅛
Londres	3l	7 16e à ⅓
Hambourg	182	
Madrid	15	2
Cadix	15	0 6
Livourne	95	¼
Gênes	93	¼
Lyon, *Rois*, ...	1 p.	⅛ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Lundi* 20.	*Mardi* 21.	*Mercredi* 22.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1055 52 ½ . .	1050	. . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	128	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	247 48 . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	59	59 . . . . .
Prom. à 4 p. 8.	66 65 65 ½ . .	65 ½	65 ½ . . . .
Loterie 5e tirage.	440	. . . . .	435 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 18 Janv. 1772		Du Lundi 20.		Du Mardi 21.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Hebert, ſix prem. mois 1771.	L.	Maſſon, ſix prem. mois 1771.	L.	Cochin, ſix prem. mois 1771.	L.
Maupaſſant, *idem.*		Delamotte, *idem.*		De Fremilly, *id.*	
Pigis, *idem.*	M.	Creuzé, *idem.*		Maigret, *idem.*	
Bardin, *idem.*		Molliere, *idem.*	M.	Defrance, *idem.*	
Penchain, *idem.*		Dujean, *idem.*		Cauchy, ſix dern. mois 1771.	A.
Baillot, *idem.*		Thevenin, ſix d. mois 1771.	B.	Marſollier, *id.*	
Delarue pere, *id.*	Z.	.....		Defays, *idem.*	B.
Clouet, ſix dern. mois 1771.	A.	.....		Roberge, *idem.*	Z.
Delarue fils, *id.*		.....		.....	
Goſſey, *idem.*	H.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 8 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Janvier.*

LA Société Economique de cette Ville, aſſemblée le mois dernier, le jour anniverſaire de ſon inſtitution, après avoir entendu la lecture d'une lettre par laquelle S. M. I. daignoit la prendre ſous ſa protection ; & enſuite celle des extraits de ſon Journal, remit au concours les ſujets de Prix propoſés l'année derniere. 1°. *Quelle eſt l'eſpece de grains la plus néceſſaire au Peuple & dont l'exportation produiroit le plus d'avantage ?* On doit entrer dans un examen particulier des qualités de ce grain, de ſa culture, & des moyens d'en augmenter & multiplier les récoltes. 2°. *Quelle eſt l'origine & la nature des vers deſtructeurs qui pendant l'été & l'automne de* 1770 *ont fait tant de ravages dans les campagnes de l'Eſthionie & de la Livonie ; quels ſeroient les moyens de les détruire & de préſerver les grains de leurs dégâts ?* 3°. *Comment doit être dirigée la dépenſe d'un homme réſident à Pétersbourg ou à Moſcou, en lui donnant depuis* 3000 *juſqu'à* 12000 *roubles de revenu,* & enſuite *de* 12000 *à* 30000, &c. ? Les Mémoires doivent être remis avant le 1^er^. Octobre prochain, écrits en François, ou en Allemand, ou en Ruſſe.

Les obſervations météorologiques ſe continuent ici avec le plus grand ſoin. M. J. A. Euler, fils du célebre Léonard, Profeſſeur de Phyſique & Secretaire Perpétuel de l'Académie Impériale, chargé de cette tâche depuis la mort de M. Braun, a rendu compte, dans le tome XIV des Commentaires de cette Société, des meſures qu'il a priſes, pour retirer de ces obſervations les avantages qui peuvent les rendre précieuſes. On trouve dans ces mêmes Mémoires les détails des courſes ſçavantes de pluſieurs Académiciens envoyés dans différentes Villes par S. M. I. pour enrichir l'Hiſtoire naturelle. Les frais de ces expéditions ont coûté plus de 20000 roubles.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Janvier.*

Il ſemble que l'époque où les Payſans dégradés, dans une chaire publique par la détraction, ont ſoutenu leurs droits avec tant de force (*voy. leur Plaidoyer dans notre Journal de Novembre dernier*), attaché l'opinion générale de la Nation à la cauſe, & obtenu des loix la rétractation ſolemnelle ordonnée au nouveau Profeſſeur, avec injonction d'enſeigner à ſes Eleves de meilleurs principes ; il ſemble, dis-je, que cette époque, jointe à la diſette & à l'avénement d'un Prince éclairé & bienfaiſant au Trône, offre le moment favorable de démontrer que l'Etat ne ſe relevera jamais que par la reſtauration de l'Agriculture, & que tous les Ordres eſſentiellement unis

d'intérêt avec l'Ordre des Payſans, ne doivent s'occuper qu'à découvrir, à répandre, à ſuivre les moyens ſimples & naturels d'encourager la culture, en ſupprimant les charges qui en enlevent les avances, & les genes qui aviliſſent le prix de ſes productions.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le* 21 *Janvier.*

Nous apprenons de Berlin que le partage des communes commence à opérer une révolution avantageuſe dans le pays. Les récompenſes accordées par le Gouvernement à ceux qui ſe diſtinguent dans l'économie rurale, aiguillonnent auſſi l'Agriculture. La Chambre des Domaines a fait dernièrement diſtribuer des Prix de 10, 20, 30, 40 riſdales, à ceux qui avoient ou formé les meilleurs enclos lors de l'abolition des communes, ou ſauvé 50 ruches des rigueurs de l'hiver, ou élevé le plus grand nombre d'arbres fruitiers, tiré de ſon crû la plus grande quantité de ſoie, filé le plus beau & le meilleur fil de lin, le mieux imité le papier de Hollande ou fabriqué le meilleur papier bleu à ſucre, &c. &c. &c. S. M. a fait propoſer, pour l'année courante, vingt-huit Prix, ou plutôt vingt-huit articles ſur leſquels différens Prix ſeront adjugés. Par exemple, les quatre Communautés qui auront le plutôt terminé la diviſion de leurs communes, obtiendront, chacune, 30 riſd. Ces récompenſes ſont preſques toutes réſervées pour des améliorations de culture; cependant il y en a quelques-unes qui ſont deſtinées pour des Fabricans en laine, les Marchands, les Tanneurs, les Papetiers, &c.

Il eſt à propos de remarquer qu'il a été aſſigné 30 riſd. pour chacune des Communautés (au nombre de cinq) qui auront introduit chez elles l'uſage ſuivi en Siléſie de donner en certains tems aux beſtiaux leur *manger cuit.*

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 16 *Janvier.*

Les revenus publics augmentent ſans augmentation d'impôts par les ſuppreſſions opérées ci-devant de différentes ſortes de gênes, de taxes, & de droits; effet prévu, annoncé, & infaillible.

Il eſt entré, ces jours paſſés, dans le Port de Livourne, beaucoup de navires, la plûpart Anglois.

Le Gouvernement de Veniſe, par l'abolition de toutes ſortes d'entraves, vient d'exempter les farines de charges qui en augmentoient le prix.

Le Saint Pere, pour ſoulager la Communauté de Camérino, a diminué des gabelles ou impoſitions ſur les denrées, qu'il ſe propoſe d'établir. Le tarif du ſel a été changé, on aura pour baïoque douze onces de ſel au lieu d'onze & demie.

S. A. R. le Duc de Parme a fait placer dans ſon Palais une boîte dans laquelle ſes Sujets auront la liberté de jetter toutes leurs requêtes. Chacun pourra obtenir de ce Prince des audiences particulieres.

On mande de Naples que le Prince de S. Angelo Imperiali fait inoculer ſes enfans par le Docteur Gatti, nouveauté qui attire l'attention du Public.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 24 *Janvier.*

On aſſure que les Manufactures de Glaſcow ſont parvenues à porter au plus haut point de perfection les toiles de Cambray ou batiſte. Celles qu'on y fabrique actuellement paſſent pour être d'une qualité égale, pour ne pas dire ſupérieure, à celles qu'on importe des pays étrangers. Il y a longtems qu'on nous promet cet avantage.

Les affaires de la Compagnie paroiſſent prendre, dans l'Inde, une mauvaiſe tournure.

Le navire, la *Marguerite Trahler*, a échoué ſur les rochers des Sorlingues, en revenant de Terre-Neuve.

PROVINCES-UNIES.

DE ROTTERDAM, *le* 21 *Janvier.*

Les navires qui doivent ſortir des Ports de Hollande & de Zélande pour la pêche de la baleine, ſont au nombre de 131; 92 pour le Groenland, & 39 pour le détroit de Davis.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT BEAUVOISIN, *le* 21 *Janvier.*

Les tems ont été ſi favorables pour les ſemailles, qu'on a ſemé dans tous nos environs au moins un quart de plus que les années précédentes. La végétation promet beaucoup, cependant le prix des grains eſt toujours fort haut.

DE BRIANÇON, *le* 23 *Janvier.*

Nos montagnes éprouvent des variations étranges dans les ſaiſons. Les hivers y durent très-long-tems : on les voit commencer dès le 15 Août & ne finir qu'à la mi-Mai : de cette époque à la premiere, le tems change juſqu'à trois fois par jour. Le mois de Juin eſt froid; Juillet & les quinze premiers jours d'Août ſont chauds, s'il n'y a ni vent ni pluie, autrement il fait froid & il neige ſur la montagne.

Il eſt clair que les récoltes doivent ſe reſſentir de ces viciſſitudes; auſſi ont-elles été mauvaiſes depuis quelques années. Cependant il y a ici & dans les autres Places du Haut-Dauphiné de fortes Garniſons qui conſomment beaucoup, & il ſe fait, malgré cela, des tranſports de grains, de beurre, de fromage dans l'intérieur de la Province & les Provinces voiſines.

La grande quantité de neige qui couvre les maiſons, & les pluies chaudes qui ſurviennent enſuite quelquefois, découvrent la plante, font pourrir le germe, & occaſionnent la diſette de grains & de paille. Cette derniere denrée qu'on avoit eu en 1793, à 18 ſous le quintal, en vaut 38 chez le Payſan; & rendue ici pour le ſervice des Troupes, elle revient à 42. On n'en a même qu'avec peine, parce que, outre qu'elle eſt rare, le manque de fourrage oblige à la réſerver pour les beſtiaux : d'ailleurs il faut en couvrir les chaumieres, & c'eſt ce qui occaſionne de fréquens incendies dans les villages & hameaux.

La rareté des fourrages a été cauſée par les ſéchereſſes & par la multiplication conſidérable des beſtiaux qui font le produit le plus eſſentiel du pays par le laitage, le beurre & les fromages. Ils aident auſſi à économiſer le bois, parce que les Habitans ſe réfugient volontiers dans les écuries où il en couche un très-grand nombre. Il eſt défendu par les Officiers de la Maîtriſe des Eaux & Forets & par les Officiers Municipaux des lieux d'abattre aucun arbre dans les forêts ſans permiſſion, à peine de punition exemplaire. Les Arts ne fleuriſſent pas dans ce pays non-plus que le commerce, & ſon principal commerce eſt celui que nous faiſons, des eſpeces avec le Piémont & l'Italie.

DE MONTPELLIER, *le* 28 *Janvier.*

Sur la propoſition de M. l'Archevêque de Narbonne, Préſident, les Etats de la Province ont promis un Prix de 600 l. à l'Auteur qui, au jugement de la Société royale des Sciences de cette Ville, aura le mieux traité le ſujet ſuivant : *Déterminer les différens titres ou degrés de ſpirituoſité des eaux-de-vie ou eſprit-de-vin, par le moyen le plus sûr & en même tems le plus ſimple & le plus applicable à l'uſage du commerce.* Les Mémoires ſeront écrits liſiblement en François ou en Latin, & envoyés, avec les formalités ordinaires, à *M. de Ratte, Secretaire Perpétuel de ladite Société*, juſqu'au 30 Septembre inclufivement. La Société proclamera, pendant la tenue des Etats, la piece qui aura mérité le Prix.

Pendant la derniere quinzaine de Décembre, il eſt entré dans le Port de Cette quatre navires Hollandois, & il en eſt ſorti trois chargés de vins. La premiere quinzaine du courant, il y eſt arrivé un autre navire Hollandois, frété pour Rotterdam, & le navire François, la *Fidele*, venant du Havre & frété pour le Havre à 45 & 10 pour 100. Quelques jours auparavant, le navire, le *Chaſſeur*, venant de Nantes, chargé de cercles, & frété pour Dunkerque à 51 l. & 10 pour 100, étoit entré dans le même Port, après avoir couru de grands dangers. Pendant la tempête, l'équipage avoit fait vœu d'aller à la Meſſe en chemiſe, pieds & tête nuds, s'il en échappoit : il a exécuté ſon vœu auſſi-tôt après ſon arrivée, malgré la rigueur du froid. Le 18 on a trouvé ſous le Fort S. Louis le cadavre d'un Matelot Ponentois qu'on n'a pu reconnoître & qui s'étoit noyé.

Le 11 de ce mois, les eaux-de-vie ont valu au Marché de Pézenas 26 livres le quintal.

Par Ordonnance de Police du 23, à raiſon de 9 liv. le ſeptier de grains, le pain blanc de huit onces, y compris les 5 den. accordés pour le déchet, a été taxé à 1 ſou 8 den., celui d'une livre, y compris 2 den. de déchet, à 2 ſ. 8 d.; celui de 2 livres 5 ſ. 1 den.; & celui de 3, 7 ſ. 7 den.: le pain de deux livres rouſſet 4 ſ. 5 den.; celui de trois, 6 ſ. 7 den.; celui de quatre, 8 ſ. 10 den.: la livre de pain bis 1 ſ. 11 den.

D'Orléans, *le 2 Février.*

Les prix des grains baiſſent inſenſiblement; en conſéquence la taxe du pain a diminué d'un à deux deniers par livre. Le pain de ſix livres eſt à 13 ſ., le jaunet de ſeize onces à 3 ſ. 2 den., le blanc de douze onces à 2 ſ. 11 den.

De Paris, *le 5 Février.*

Par Arrêt du Conſeil du 15 Décembre dernier, S. M., de ſon propre mouvement, avoit déjà exempté des huit ſous pour livre perceptibles en exécution des art. 6 & 7 de l'Edit de Novembre, celui des droits établis pour la conſtruction de la Garre & de la Ville, auquel ſont aſſujettis les bleds & farines. Par un Arrêt du 22 Décembre, S. M. voulant, par rapport à une conſommation de beſoin général & indiſpenſable, traiter avec la même faveur les Habitans de ſes Provinces, a ordonné que tous droits qui ſe levent & perçoivent dans leſd. Provinces, en quelque lieu & à quelque titre que ce ſoit, ſur les bleds, grains & farines, ſeront & demeureront exempts des huit ſous livre impoſés par le ſuſdit Edit.

S. M., par un Arrêt du 29 Décembre, exempte pareillement des mêmes huit ſous pour livre, les droits ſur les papiers & cartons à l'entrée des Villes de Province ſeulement, ceux ſur l'amidon & la poudre à poudrer, ainſi que ceux établis pour la conſervation des hypotheques, ceux attribués aux Jurés-Priſeurs Vendeurs de biens meubles, attendu qu'ils ſont ſi récemment établis, que l'augmentation de huit ſous pour livre en ſus du principal deſd. droits, pourroit devenir ou nuiſible au commerce ou trop à charge aux redevables.

Autre Arrêt du même jour qui exempte des ſous pour livre de nouvelle perception ordonnés par les articles 6 & 7 de l'Edit de Novembre dernier, le droit de quatrième perceptible à la vente en détail des boiſſons, vins, cidres, poirés, bieres & eaux-de-vie dans les Généralités de Rouen, Caën, Alençon, Villes & Elections de Bar-ſur-Seine, Pontoiſe, & bas Fauxbourg de l'Aumône; comme auſſi le même droit de quatrième également perceptible à la vente en détail des vins, cidres, poirés & bieres ſeulement dans la Généralité d'Amiens, & les droits de cinquante-quatre livres & vingt-ſept livres ou octroi de Picardie qui ſe levent ſur l'eau-de-vie à l'entrée de lad. Généralité; par le motif qu'ils ſont ſi conſidérables qu'une plus forte augmentation pourroit forcer les gens de peine & Ouvriers, qui n'ont que de modiques ſalaires, à ſe priver entiérement de ces boiſſons néceſſaires à leur ſubſiſtance; en conſéquence veut S. M. que leſd. droits continuent d'être ſujets comme avant ledit Edit, ſçavoir ceux de quatrième & de cinquante-quatre livres, à ſix ſous pour livre; & celui de vingt-ſept livres ou octroi de Picardie à deux ſous pour livre en ſus de leurs principaux.

Autre du 30 Décembre qui ordonne qu'à compter du 1 Janvier 1772, tous les droits ſur les vins, cidres, bieres, eaux-de-vie, liqueurs & autres boiſſons, entrant dans Paris ou qui s'y fabriquent, ſeront perçus pour le compte de l'Adjudicataire des Fermes-Générales, à la charge par lui de compter en ſus du prix de ſon bail de ceux deſdits droits qui n'y ſont pas compris; & ce pour ſimplifier la recette, perception & comptabilité, une partie deſdits droits étant ci-devant perçue pour le compte de la régie de Jean Baptiſte Fouache.

Edit du Roi donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1771, regiſtré en Parlement le 15 Janvier 1772, portant établiſſement dans chacune des Villes & Communautés du Royaume, où il y a Corps Municipal (à l'exception des Villes de Paris & de Lyon), d'Offices de Conſeillers-Maires, Lieutenans de Maires, Secretaires-Greffiers, Conſeillers, Echevins, Jurats, Conſuls, Capitouls & Aſſeſſeurs ſupprimés par les Edits des mois d'Août 1764 & Mai 1765, qui ordonnoient qu'il ſeroit

pourvu, par voie d'élection, à la nomination desdits Offices municipaux; liberté qui devenoit une source d'inimitiés & de diviſions, de procès ruineux pour les Communautés, de lenteur dans les affaires communes, & de confuſion dans l'adminiſtration. Art. I. S. M. entend que ceux qui ont été élus en exécution deſdits Edits, pour remplir leſd. Offices, continueront à les exercer, juſqu'à ce qu'il y ſoit pourvu. Art. III. La finance deſd. Offices pourra, pendant le délai de trois mois, être payée, entre les mains des Tréſoriers des revenus caſuels, moitié en argent, moitié en quittances de finance ou contrats provenant de liquidation de pareils Offices ſupprimés par les Edits de 1764 & 1765. Art. IV. Toutes perſonnes, graduées ou non-graduées, Officiers ou autres pourront, après avoir obtenu l'agrément du Roi, être pourvues deſdits Offices, & les tenir ſans incompatibilité. Les Lettres de proviſion en ſeront expédiées aux Acquéreurs en la Grande Chancellerie, ſur la quittance de finance. Art. V. Les Pourvus preteront ſerment, comme par le paſſé, à l'exception des Officiers de Judicature, &c. Art. VII. Ils jouiront des mêmes prérogatives & droits que les précédens Titulaires; comme auſſi d'exemption de logement de gens de guerre, collecte, tutele, & autres charges de Ville & de Police, même les Maires & Lieutenans de Maires dont la finance ſera de dix mille livres, de l'exemption de la taille perſonnelle & des droits d'octroi appartenans aux Villes; & les Maires, Echevins, Jurats, Capitouls, du privilege de nobleſſe dans les Villes où ils ſont en droit d'en jouir. Art. VIII. Outre les droits & émolumens dont jouiſſent ceux qui en font actuellement les fonctions, il leur eſt attribué des gages ſur le pied du denier vingt de leur finance, à prendre par préférence ſur les revenus patrimoniaux & d'octrois des Villes, après que les arrérages des rentes & les autres charges indiſpenſables & approuvées ſeront acquittées. Art. X. Il eſt créé deux Conſeillers-Tréſoriers-Receveurs des deniers, biens, revenus, dons, conceſſions, tarifs, impoſitions qui ſe perçoivent au profit des Communautés. Article XI. Permis aux Acquéreurs d'emprunter pour l'acquiſition des Offices & d'affecter, par privilege, les Offices & les gages. Art. XII. La connoiſſance des conteſtations ſur l'exécution de l'Edit eſt réſervée au Conſeil. L'Edit a été enregiſtré, à la charge que les Villes & Bourgs ne pourront être forcés d'acquérir les Offices créés par ledit Edit; que les octrois ne pourront être augmentés ſous prétexte d'inſuffiſance de revenus pour payer les gages deſd. Officiers; que l'attribution portée par l'article dernier ne ſera entendue que conformément à la Déclaration de 1733, & ſauf les droits & privileges que pourroient avoir les Provinces de Flandre & d'Artois.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Eſſai de Criſtallographie* ou *Deſcription des Figures Géométriques, propres à différens corps du regne minéral, connus vulgairement ſous le nom de criſtaux.* Avec figures & développemens, par M. de Romé Deliſle, de l'Académie Electorale des Sciences utiles de Mayence. 1 vol. in-8°. A Paris, chez Didot le jeune, quai des Auguſtin, & chez Knapen & Delaguette, en face du Pont S. Michel.

La nature, diſoit Encelius, par un méchaniſme admirable, exerce la Géométrie dans les entrailles de la terre. Elle donne, par exemple, aux corps déſignés ſous le nom de *criſtaux*, des formes régulieres & conſtantes, ſingularités à laquelle il paroit qu'on n'avoit pas fait beaucoup d'attention. Averti par les Ouvrages du célebre Von-Linné, combien l'étude des formes angulaires des criſtaux pouvoit devenir intéreſſante & propre à étendre la ſphere de nos connoiſſances minéralogiques, ſi précieuſes pour le Commerce & les Arts, M. de Romé de Liſle les a ſuivis dans toutes leurs métamorphoſes; il a comparé les figures & les deſcriptions du Naturaliſte Suédois avec les originaux qu'il poſſédoit, découvert des eſpeces qui manquoient à cet Auteur; formé un tableau qui préſente l'enſemble & le réſultat de tout ce qui eſt aujourd'hui connu ſur cette matiere. Son Ouvrage, neuf & très-propre à hâter les progrès de cette partie de l'Hiſtoire naturelle, eſt di-

visé en quatre parties qui traitent des cristaux *salins*, des cristaux *pierreux*, des cristaux *pyriteux*, & des cristaux *métalliques* : elles sont précédées d'un discours sur les *cristaux* en général, où l'Auteur montre leur analogie qu'il rend très sensible par une *Table cristallographique* à la fin de l'Ouvrage, distribuée en dix colonnes. M. R. de L. invite les Naturalistes & les Amateurs qui posséderoient des cristaux dont la forme bien caractérisée n'auroit pas été décrite, à les lui faire connoître, & à lui communiquer des éclaircissemens relatifs à la matiere : nous osons assurer que la reconnoissance & l'intérêt de la Minéralogie les y obligent.

2. *De l'Impôt du Vingtième sur les successions, & de l'Impôt sur les marchandises chez les Romains ; Recherches historiques dédiées à MM. de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*. Par M. Bouchaud, Membre de cette Académie, Docteur-Régent de la Faculté des Droits de Paris, Censeur Royal, & ancien Avocat au Parlement. 1 v. in-8°. Prix 4 l. 10 s. relié. A Paris, chez Debure pere, quai des Augustins, à l'Image Saint Paul.

Lorsqu'on a recherché les causes de la grandeur & de la décadence des Romains, on a négligé les *impôts*, causes premieres de la grandeur & de la décadence des Nations. M. Bouchaud, en travaillant à ces dissertations, s'étoit proposé d'étendre ses profondes recherches sur toutes les impositions établies à Rome, & d'en donner un Traité complet. Cet Ouvrage eût répandu le plus grand jour sur l'Histoire Romaine, & ce jour eût éclairé l'Administration des Empires. Quels regrets que des devoirs plus pressans ne permettent pas à notre sçavant Académicien de parcourir cette belle carriere, si glorieusement ouverte par ses *recherches* sur les impôts annoncés ! Quoique cet Ouvrage soit bien connu, nous ne sçaurions nous refuser au plaisir d'en donner un extrait raisonné dans notre Journal.

3. *L'Agenda* ou *Manuel des Gens d'Affaires*, Ouvrage fort intéressant & très-utile au Public, à tous les Marchands, Commerçans, Banquiers, Négocians, Praticiens, & généralement aux personnes de tous états. Auquel on a joint, 1°. différens Traités très-nécessaires au commerce & à la vie, 2°. des explications particulieres des divers commerces des principales Villes d'Europe, France & Allemagne, avec la distance d'un endroit à un autre, présentée sur trois tables géographiques ; 3°. un état des Foires & Marchés de l'Europe, par ordre alphabétique, avec les routes désignées pour y aller & leur distance de Paris. A Paris, chez Phil. Denis Langlois, rue du Petit-Pont, prés la rue S. Severin, pet. in-8°. réglé.

Cet *Agenda* nous paroît en effet avoir toute l'utilité que son titre annonce. Il faudroit détailler les matieres usuelles & les objets journaliers qu'il embrasse pour montrer que toutes sortes de personnes sont tous les jours dans le cas de le consulter pour le besoin, l'économie, l'intérêt, la curiosité, &c. Mesures, poids, tarifs de l'or & de l'argent, des dépenses, des arrérages de rentes ; des retenues, des vins, des bois, des glaces, des ouvrages en bâtimens, des droits attribués aux Officiers du Châtelet dans les affaires, des ouvrages ordinaires de Charpenterie, Serrurerie, Vitrerie, &c. instructions sur les lettres de change, billets, promesses, quittances, &c. sur le change, l'escompte, les aunages, les Manufactures, &c. état des Marchés & des Foires, &c. Telles sont les principales parties de ce Répertoire qui sera sans doute agréable au Public.

4. *Nouveau Tarif pour connoître le montant des sommes pour lesquelles il n'est plus fait fonds dans l'état du Roi aux termes de l'Arrêt du Conseil du 15 Janvier 1771, sur les rentes perpétuelles & viageres, assignées sur les revenus du Roi, au moyen des déductions du dixième & du quinzième. 34 nouveaux modeles de quittances de rentes. Tableau méthodique des impositions royales depuis leurs origine & calcul annuel d'icelles. Tarif plus facile que ceux qui ont paru des louis & des écus de 3 & de 6 livres. Poids des sacs d'argent & de sous. Tarif de vaisselle d'or & d'argent en 2 parties, l'une pour les Bourgeois, & l'autre pour les Orfevres. Tarif du prix du tain & des glaces.* Ouvrage nécessaire aux Notaires, Huissiers-Priseurs, Receveurs des Rentes, & à tous les gens d'affaires. Calendrier pour l'année 1772, & Agenda pour remplir l'emploi que l'on voudra faire ou que l'on aura fait de chaque jour. Par un Clerc de Notaire. Prix, 30 s. broché. Se trouve à Paris chez Grangé, Pont Notre-

Dame, près la Pompe, & chez Deſnos, rue S. Jacques.

Ce Livre qui ſe rapporte avec le précédent ſur quelques points, préſente un objet particulier d'utilité, relativement aux rentes & aux impoſitions royales qui en forment la partie principale. L'avantage en eſt trop ſenſible, pour que nous nous arrêtions à le faire connoître.

I I.

Avis divers.

La Manufacture de briques, tuiles & carreaux, ſituée entre Belleville & le Menil-Montant, ci-devant tenue par le ſieur Queſlin, vient d'être rétablie. Les perſonnes qui auront beſoin de ces marchandiſes s'adreſſeront au *ſieur Langlois, Marchand de bois, rue des Blancs-Manteaux.*

Les *fours à poulets* établis ſur les nouveaux Boulevards, annoncés dans le N°. 1 de notre Gazette, paroiſſent très-bien réuſſir. Ce ſingulier établiſſement excite & ſatisfait la curioſité du Publlc.

Le ſieur *Thibault de Montigny*, demeurant *rue de la Verrerie, aux Armes de France*, compoſe une pâte particuliere avec laquelle il fait tous les ornemens que la Sculpture exécute en bois pour la décoration des appartemens. Cette pâte s'applique ſur le bois de maniere à ne former avec lui qu'un même corps. En ſéchant, elle acquiert la ſolidité de la pierre la plus dure. Le froid & le chaud n'ont point d'action ſur elle; & l'humidité ne la gâte pas. Les ornemens faits avec cette matiere, dorés ou peints, ſont auſſi beaux & auſſi parfaits que ceux qui ſont faits ſur le bois au ciſeau. Leur prix eſt des trois quarts au-deſſous de celui des mêmes ouvrages ſculptés & dorés enſuite.

On vient d'établir un nouveau magaſin de jolis papiers pour meubles, dans les goûts les plus recherchés. On les aſſortit, à peu de frais, avec les ameublemens, pourvu que le deſſin ſoit beau. Ce magaſin eſt *au coin des rues S. André-des-Arts & de la Comédie Françoiſe.*

M. *Monnet* offre au Public des cabinets portatifs ou caiſſes minéralogiques dans leſquelles on trouve le regne minéral en petit, expliqué par un catalogue imprimé. Le prix eſt de 150 liv. La demeure du ſieur Monnet eſt *rue Charlot, chez M. Legrand, Inſpecteur du pavé de Paris.*

Le ſieur *Vandick*, actuellement *à Beſançon chez M. Frick, Peintre, rue S. Pierre*, conſtruit une eſpece de fourneau qui peut faire bouillir trois marmites à la fois, & en même tems échauffer une piece qui ſe trouveroit jointe à la cuiſine où ſeroit maçonné le fourneau. Il conſtruit auſſi des cheminées ou chauffepenſes qui diminuent la conſommation du bois & triplent la chaleur, ainſi que des poëles qui réuniſſent les agrément des poëles ordinaires, des cheminéet en uſage, & des cheminées Pruſſiennes. Par une machine de ſon invention, il garantit les cheminées du feu & double la chaleur. Enfin il employe, pour ſupprimer la fumée, des moyens sûrs qui contribuent à l'ornement & à l'agrément des cheminées.

» Le ſieur *Cochet*, Maitre ès Arts & de » Penſion, *rue de Montreuil, Fauxbourg S. An-* » *toine*, *à l'Hôtel de la Folie-Titon*, ſolli- » cité par des perſonnes aux inſtances deſ- » quelles il n'a pu ſe refuſer, a fait arran- » ger un très-bel appartement ſéparé de ſa » Penſion, pour y élever des enfans, dès l'âge » de trois ans & demi : ils y ſeront ſous les » yeux d'une Bonne intelligente, ſurveillée » par la Maitreſſe de la maiſon. Le prix de » ladite Penſion eſt de 350 liv. ſans mémoi- » res quelconques.

» Il y a auſſi chez le ſieur *Cochet* une » Ecole de Mathématiques & de Deſſin : les » leçons de Mathématiques ſont particulie- » rés à chaque Eleve, & données tous les » jours; celles de Deſſin ſont de 2 heures, » & données trois fois la ſemaine. Le prix » de la penſion, pour ceux qui voudront » prendre ces leçons de Mathématiques & » de Deſſin avec le reſte de l'éducation, eſt » de 750 l. ſans mémoires.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 29 Janvier 1772, au Samedi 1 Février; le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 livres 10 ſ., 25 à 29 liv. 10 ſ. *le ſept.*; il ne s'en eſt point vendu au Port de la Greve. Le ſeigle, de 17, 17 liv. 10 ſ. à 18 l.; l'orge, de 12 liv. 10 ſ., 13 liv. 5 ſ. à 14 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Janvier 1772 au Samedi 1 Février, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 20 l. 10 ſ. à 22 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 5 Février 1772, de 51 à 52 liv.; *id.* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille, 21 à 22 l.; *id.* nouvelle de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *idem* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Février 1772.*

		℔	ß	
Or de Portug. à		720		*marc.*
Du Mexique à		712		
Du Perou à		704		
Les guinées à		717		
Ducats à		97	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.		99		
Or à 20 karats à		83		
L'argent à 11 d. 20 g. à		53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à		51	15	
Piaſtres à		49		

CHANGES DE PARIS, *du 5 Février 1771.*

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32 5	8e
Hambourg	181	$\frac{3}{4}$
Madrid	15 2	0
Cadix	15 0	0
Livourne	95	$\frac{1}{4}$
Gênes	93	$\frac{1}{4}$
Lyon, *Rois*,	$\frac{7}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1772.	*Lundi* 3.	*Mardi* 4.	*Mercredi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1057 $\frac{1}{2}$ . . .	1057 $\frac{1}{2}$ . . .	1055 52 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	252	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	. . . . .	. . . . .	66 $\frac{1}{2}$ . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	. . . . .	445 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 1 Fév. 1772.		Du Lundi 3.		Du Mardi 4.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix p. mois 1771.	L.	Creuzé, ſix prem. mois 1771.	M.	Hurel, ſix prem. mois 1771.	L.
Hebert, *idem.*	M.	Maſſon, *idem.*		De Fremilly, *id.*	
Raynal, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Maigret, *idem.*	
Baillot, *idem.*		Thevenin, ſix d. mois 1771.	A.	Viellard, *idem.*	M.
Bardin, *idem.*		Dujean, *idem.*	C.	Defrance, *idem.*	
Penchain, *idem.*	P.	.....		Cochin, *idem.*	N.
Boſcheron, *idem.*	Z.	.....		Defays, ſix dern. mois 1771.	E.
Clouet, ſix dern. mois 1771.	A.	.....		Chaponnel, *idem.*	F.
Pigis, *idem.*		.....		Roberge, *idem.*	Z.
Delarue fils, *id.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*	C.	.....		.....	
Goſſey, *idem.*	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 15 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE BAMBERG, *le 25 Janvier.*

IL paroîtra bien étonnant que nous n'ayons pas, depuis un tems infini, autant ſouffert de la diſette que cette année & la précédente, quoiqu'il y eût dans le pays plus de grains qu'il n'en falloit pour nourrir abondamment tous les Habitans, pendant trois ans au moins. Ce petit Etat eſt diviſé en deux parties appartenant au même Prince (l'Evêque Duc de Wurtzbourg), obligé par les conſtitutions à réſider ſix mois ici & ſix mois à Wurtzbourg, avec des Officiers & des domeſtiques différens dans chacune de ces Villes. La récolte de 1770 fut mauvaiſe. En 1771, la moiſſon a été très-abondante dans le canton de Wurtzbourg, mais il n'en a pas été de même dans le nôtre. La circulation étant interrompue, les riches de la partie de Wurtzbourg ont emmagaſiné des grains à l'envi; les Curés & les Fermiers ont, ſeuls, entretenu les Marchés. Tandis qu'on a régorgé de biens & manqué de tout dans ce canton-là, faute de circulation, nous avons été fruſtrés ici de nos eſpérances dans la richeſſe de nos Compatriotes. Sur le rapport du bas Clergé, le Prince qui avoit déjà fait venir des grains étrangers, a formé en faveur des pauvress un établiſſement où le travail des uns ſera payé, & l'invalidité des autres ſecourue. Nons n'avons plus la douleur de voir le Laboureur qui nous donne du pain en mendier à nos portes. Une circonſtance remarquable dans cette diſette, c'eſt que les Habitans de Bamberg qui ont des terres dans le pays de Wurtzbourg, n'ont pas eu la liberté de faire venir leurs grains, ſous prétexte des défenſes portées contre l'exportation. Ainſi les Sujets du même Prince, établis dans deux Provinces limitrophes, ont été traités comme *Etrangers* les uns aux autres. Qu'en eſt-il réſulté? La cherté a été exceſſive dans les deux pays, & nos voiſins nous ont aidés, quoiqu'*Etrangers* (puiſqu'il faut ſe ſervir de ce malheureux mot); & ils ont délaiſſé Wurtzbourg d'où une grande partie d'Etudians s'eſt retirée.

PROVINCES-UNIES.

DE ROTTERDAM, *le 25 Janvier.*

Pendant l'année derniere, il eſt entré dans la Goerée & la Meuſe 1419 navires, preſque tous deſtinés pour ce Port, & il en eſt ſorti 1297. Il en eſt venu 2 de Bayonne, 38 de Bordeaux, 1 de Calais, 9 de Cette, 2 de Dieppe, 5 de Dunkerque, 1 de Fécamp, 3 du Havre, 1 de Hennebont, 20 de Marſeille, 3 de Morlaix, 25 de Nantes, 16 de Rouen, 1 de Saint-Brieux, 10 de S. Valery, 14 de Toulon. Il en eſt parti 5 pour Bayonne, 49 pour Bordeaux, 2 pour Breſt, 5 pour Cherbourg, 5 pour le Croiſic, 3 pour Dunkerque, 24 pour France, 2

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pour le Havre, 1 pour Honfleur, 25 pour Marſeille, 14 pour Nantes, 1 pour l'Orient, 4 pour Rochefort, 1 pour la Rochelle, 18 pour Rouen, 1 pour S. Brieux, 5 pour S. Malo, 10 pour S. Valery. Trente-huit y ſont entrés, pouſſés par des vents contraires ou endommagés. On ne comprend point dans cet état quantité de bâtimens deſtinés pour la péche de la morue, & pour celle des harengs, ainſi que ceux qui ont paſſé par la Province de Zélande pour aller en Flandre ou dans le Brabant.

En 1771, il eſt entré 115 navires de moins, & il en eſt ſorti 36 de plus qu'en 1770. La navigation de cette Ville pour la France eſt très avantageuſe pour nos Armateurs, puiſque de 172 navires arrivés de divers Ports de ce Royaume, il n'y en a eu que 14 François. Sur les 38 navires arrivés de Bordeaux, il n'y en avoit que 2 François; & ſur les 49 ſortis pour ce Port, il n'y en avoit pas un ſeul ſous ce pavillon. Sur les 25 arrivés de Nantes, 3 François; ſur les 16 arrivés de Rouen, 3; ſur les 18 ſortis pour le même Port, 2. Parmi les navires arrivés de Marſeille, & les 25 ſortis pour ledit lieu, pas un ſeul François, de même que parmi les 20 navires arrivés de Libourne. Sous l'article de Londres, il y a 85 bâtimens pour l'entrée & 105 pour la ſortie, ce ſont les chaloupes & paquebots qui partent d'ici chaque ſemaine. Les 480 venus de Sunderland, & les 179 partis pour la même deſtination, ſont des bâtimens qui apportent des charbons dont le débouché devient ici de jour en jour plus conſidérable, à cauſe que les tourbes renchériſſent ſans ceſſe; & que le chauffage de charbon eſt beaucoup moins cher.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 2 Février.*

Du 20 au 25 Janvier, il eſt arrivé 41 bâtimens François & 21 Etrangers. Une partie de leurs cargaiſons conſiſtoit en 8856 charges de bled, 3239 milléroles d'huile d'olive, 550 milléroles d'huile de poiſſon, 100 quintaux de légumes, 800 charges de feves, 500 ſacs de veſſes, 700 charges d'avoine, 500 quintaux de haricots, 840 quintaux & 30 ſacs de riz. Cinq tartanes avoient pris du bled à la Cale; le navire du Capit. Portunier, chargé de la même denrée, a péri, ainſi que la tartane la *Roſalie*, la tartane du Patron Riquet, une félouque Catalane, &c. Il s'eſt auſſi perdu pluſieurs bâtimens ſur les côtes d'Italie. Une tartane de Pêcheurs a ramené deux hommes du bâtiment du Patron Niquet qui, en revenant de Cette, a fait naufrage entre les lignes & le golphe de Fox. Deux frégates Napolitaines croiſent actuellement aux Iſles d'Hieres. On a révoqué, à Toulon, la quarantaine à laquelle avoient été aſſujettis les bâtimens venant de Corſe ou de Nice, à l'occaſion du bruit répandu que la peſte étoit dans une Ville d'Italie. Les Hollandois continuent de charger beaucoup de vin & d'eau-de-vie dans ledit Port: il s'y trouvoit derniérement cinq flûtes de cette Nation avec un navire Anglois deſtiné pour la même traite. Du 22 au 28, il eſt ſorti d'ici 59 bâtimens François & 22 Etrangers; *l'Aimable Roſalie*, *l'Amazone*, la *Joſephine*, le *Tallegrand* pour le Levant, le *Poſtillon d'Afrique* & les *Ames du Purgatoire* pour la Cale, le *S. Louis* pour Smyrne, la *Providence* pour la Martinique, & *l'Aurore* pour le Cap François.

D'Arles, *le 4 Février.*

Vers le milieu du mois dernier, il y avoit eu beaucoup de demandes de grains dans nos environs: il en étoit réſulté une augmentation ſur les bleds de notre territoire. Ces demandes ont ceſſé, & la denrée eſt retombée auſſi-tôt preſqu'au prix où elle étoit auparavant. La charge de froment du poids d'environ 325 livres, vaut de 34 à 35 l. Le vin du pays ſe vend 42 l. le muids de Paris de 220 pintes. Le bœuf eſt à 5 ſ. la livre poids de marc, le mouton à 7 ſ. 6 den., le porc frais à 10 ſ. L'huile d'olive vaut 50 l. le quintal poids de marc.

De Lyon, *le 12 Février.*

Le froment de moyenne qualité eſt au-deſſous de 30 livres, les douze boiſſeaux de Paris; le méteil au-deſſous de 25, & le ſeigle au-deſſous de 24. Les prix ſont en général plus hauts dans le Dauphiné.